

moins cher, attireraient l'attention du public et le porteraient à faire des comparaisons.

Le 7 mai 1970, l'Office de l'énergie et le Conseil consultatif du ministère de l'Énergie (formés exclusivement de représentants des grandes compagnies) faisaient adopter par le gouvernement fédéral des règlements relatifs au transport de l'essence importée du Québec en Ontario. Dès le lendemain, la frontière établie entre les deux régions se fermait.

L'interdiction imposée à la société québécoise *Caloil* par l'Office national de l'énergie, de distribuer à l'ouest de la vallée de l'Outaouais le pétrole qu'elle importe d'outre-mer, et la confirmation de cette interdiction par la Cour suprême signifient simplement pour cette compagnie la perte de la moitié de son réseau de distribution et de ses ventes, et l'impossibilité de construire une raffinerie près de Québec, où elle possède des terrains évalués à \$300,000. Les terrains que possède cette compagnie, incorporée en 1963 en vertu de la loi des compagnies du Québec, sont situés aux limites des municipalités de Saint-Augustin et de Neuville. Limités au sud par le fleuve et au nord par le CP, ces terrains, qui sont traversés par les fils de transmission de l'Hydro-Québec, par le CN et par la route n° 2 seront également touchés par la future autoroute du Nord.

Toutes les études faites par la compagnie confirment que l'emplacement comporte tous les facteurs qui en font un choix économiquement sain à tous les points de vue. Il ne faut pas oublier que ces terrains sont à 13 milles du pont de Québec, à 60 milles de Trois-Rivières et à 110 milles de la région du Saguenay-Lac Saint-Jean.

L'implantation de cette raffinerie dans Portneuf avait été annoncée, en 1966, par l'ex-premier ministre du Québec, l'honorable Jean Lesage. Ce projet avait été inclus dans le programme électoral du candidat libéral, M. Paul-Émile Duplain, lors de l'élection provinciale de juin 1966. Lors de l'élection fédérale de juin 1968, le candidat Jules Lapierre, un ami de l'honorable député de Langelier (M. Marchand), avait aussi inclus ce projet à son programme. Plus récemment encore, soit en avril 1970, lors de la dernière élection au Québec, nous retrouvons ce projet dans le programme de M. André Sauvageau, candidat libéral dans Portneuf.

La Chambre de commerce régionale et le Conseil économique de Portneuf apportent également et continuellement leur collaboration dans l'élaboration de ce projet. Cette compagnie avait réussi, depuis quelques années, à établir un marché de distribution d'essence et de produits pétroliers importés. Ce marché s'étendait autant dans la province de Québec qu'en Ontario, et son chiffre de vente annuel était de 35 millions de dollars par année, dont 18 millions à l'ouest de l'Outaouais.

Ces derniers mois, la société *Caloil* a multiplié les démarches pour essayer de trouver des compromis. Elle a proposé, par exemple, qu'on lui laisse garder pendant deux ans et demi, c'est-à-dire jusqu'à ce que sa raffinerie soit construite, un quota de ventes d'essence importée pour l'Ontario.

Ensuite, elle n'aurait vendu dans la province voisine que de l'essence raffinée au Québec. Cela lui a été refusé. Elle a également proposé qu'on lui accorde un tel quota pour quelques mois seulement, bref, jusqu'à ce qu'elle puisse conclure un accord de raffinage avec un des raffineurs installés au Québec, en attendant la construction de sa raffinerie. Cela aussi lui a été refusé.

[M. Godin.]

Les conséquences de cette discrimination seront sévères pour la *Caloil* qui, avec un débit de 10,000 barils par jour, pouvait songer à établir sa propre raffinerie. Non seulement la société *Caloil* ne pourra pas construire sa raffinerie, mais son président n'écarte pas la possibilité de mises à pied chez ses 2,000 employés. Tout cela à cause de nouveaux règlements.

Mais le plus révoltant de toute l'histoire, c'est que la barrière commerciale élevée par l'Office entre le Québec et l'Ontario est à sens unique, et les représentants de cet Office canadien de l'énergie ont même fait preuve d'arrogance en déclarant aux représentants de la compagnie, et je cite:

Si vous vouliez établir une raffinerie en Ontario, notre attitude serait bien différente.

Monsieur l'Orateur, je termine mes remarques en demandant si la Cour suprême est autorisée à rendre ses verdicts en faveur de l'Ontario et si je suis ici à titre de député de la législature de l'Ontario ou du Parlement canadien?

[Traduction]

M. P. M. Mahoney (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le député a tenté de rattacher la politique nationale du pétrole à quelque différend entre le Québec et l'Ontario, alors qu'en réalité cette politique a été élaborée et maintenue par le gouvernement actuel et les gouvernements précédents du Canada dans l'intérêt de l'ensemble du pays.

Notre politique nationale du pétrole réserve certains marchés de l'Ontario aux produits raffinés du pétrole brut de l'Ouest. Le gouvernement a exposé nettement, à toutes les compagnies qui songeaient à construire ou agrandir des raffineries dans l'Est du Canada, que leurs projets ne devaient pas se fonder sur l'idée d'un accès entièrement libre aux marchés de l'Ontario. Il n'en est résulté ni surprise ni protestation, car, après tout, notre politique du pétrole date de près de dix ans. Et cela n'a pas empêché d'autres compagnies de réaliser des projets, notamment une grande raffinerie dans la ville de Québec construite avec l'aide fédérale et dont la production sortira bientôt.

Prétendre que des ventes sur le marché du centre de l'Ontario sont la condition préalable du projet de raffinerie de Caloil, est difficile à comprendre. Une raffinerie de la ville de Québec a aujourd'hui accès à un marché de l'Est du Canada qui est plus vaste et croît plus rapidement que celui de l'Ontario. En outre, il pénètre sur ce marché de considérables importations de pétrole que les nouvelles raffineries pourraient écarter.

Le gouvernement rejette catégoriquement toute suggestion de préjudice causé au Québec par la politique nationale du pétrole. Le Québec est plutôt un des premiers bénéficiaires de cette politique. Le libre accès du Québec au pétrole importé lui a valu les prix les plus bas du pays pour les produits du pétrole. L'expansion industrielle, y compris l'industrie pétrochimique, a été encouragée, et les consommateurs du secteur privé ont payé leur pétrole meilleur marché. D'autre part, le Québec a profité des achats faits par l'Ouest canadien de matériel destiné à l'industrie pétrolière, ainsi que de l'usage du gaz naturel de l'Alberta.

En ce qui concerne le raffinage, on transforme au Québec plus de pétrole brut que dans toute autre province. Montréal compte six raffineries, d'un rendement de